

PROJET D'AMÉNAGEMENT ROUTIER CONTOURNEMENT DE LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR

CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE

DU 24 FÉVRIER AU 24 MARS 2025

Organisée par arrêté du président du conseil départemental de Loir-et-Cher, elle se tient du 24 février au 24 mars 2025

Cette concertation a un triple objectif :

- ▶ **informer** le public sur le projet de contournement et la démarche d'étude,
- ▶ **recueillir** l'avis du public,
- ▶ **établir un dialogue** entre les usagers, les riverains et le conseil départemental, afin d'enrichir le projet.

Elle doit **expliciter les enjeux** :

- ▶ premier enjeu : servir de **voie de desserte de zones d'activités**
Cette voie desservira de manière directe le parc d'activités des Châteaux, situé immédiatement au sud, actuellement en cours de commercialisation. Elle desservira également la future zone d'activités nord-est de l'agglomération blésoise dont les études sont pilotées par la communauté d'agglomération de Blois. Elle servira ainsi de liaison véhicules légers / poids lourds entre ces zones d'activités, l'autoroute A10 et le secteur nord de Blois.
- ▶ second enjeu, servir de **contournement véhicules légers de La Chaussée-Saint-Victor**
Cette voie jouera également le rôle de voie de contournement de l'agglomération de La Chaussée-Saint-Victor pour le trafic véhicules légers de plus longue distance entre le secteur nord de Blois (irrigué par les rocades RD 956 et RD 957) et l'est du Loir-et-Cher (RD 2152).
Le trafic poids-lourds, quant à lui, continuera d'emprunter l'autre itinéraire reliant la RD 2152, à savoir celui formé par les RD 50 et 140, récemment aménagé.



Secteur nord-est de l'agglomération blésoise

L'INFORMATION AU PUBLIC

- ▶ Communiqué de presse aux organes locaux
- ▶ Mise à disposition du présent dossier de concertation sur le site internet du département www.departement41.fr
- ▶ Mise à disposition du public du dossier de concertation à :
 - l'hôtel du département de Loir-et-Cher
 - la mairie de La Chaussée-Saint-Victor
 - la mairie de Saint-Denis-sur-Loire

Le public pourra faire connaître ses observations au conseil départemental de Loir-et-Cher durant toute la durée de la concertation :

- ▶ en les consignnant sur les registres accompagnant les expositions évoquées ci-dessus et ouverts à l'hôtel du département de Loir-et-Cher, à la mairie de La Chaussée-Saint-Victor et à la mairie de Saint-Denis-sur-Loire
- ▶ en les adressant par écrit à :
Département de Loir-et-Cher
Hôtel du département
Direction des routes et des mobilités
Place de la République
41020 Blois Cedex
- ▶ en les formulant dans l'espace dédié à cet effet sur le site internet du conseil départemental www.departement41.fr

Un bilan sera établi à l'issue de la concertation. Il permettra de valider et/ou de faire évoluer le projet après prise en considération des remarques des citoyens qui se seront exprimés.



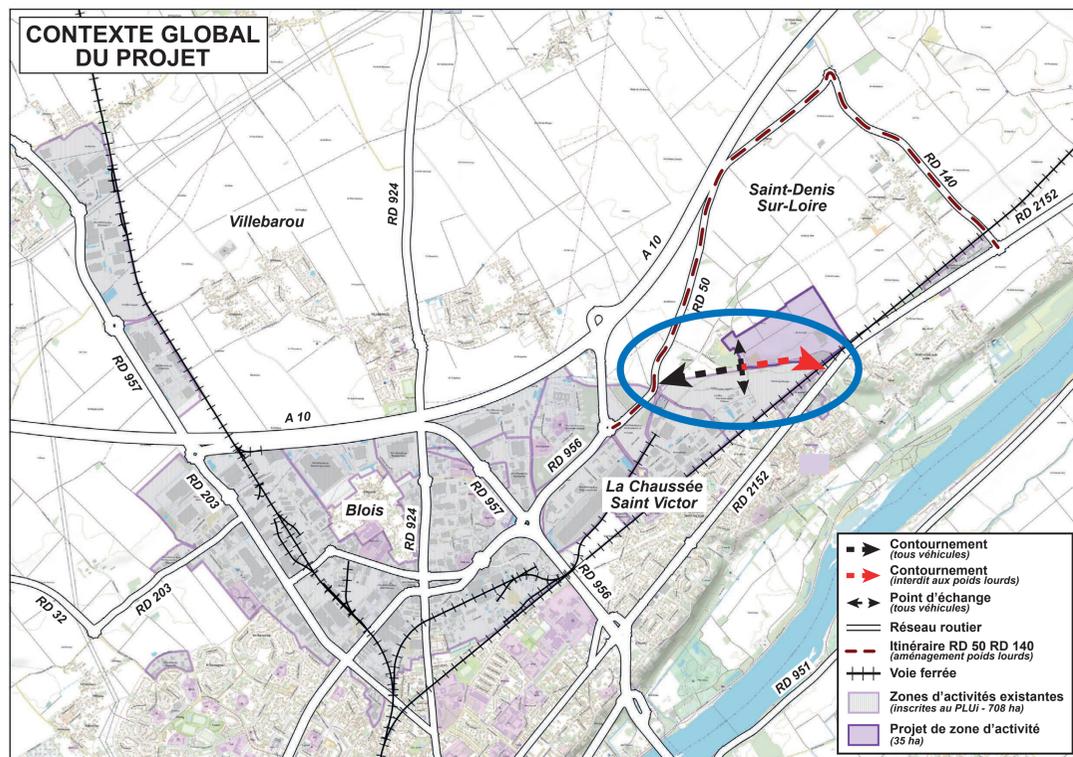
OBJECTIFS DU PROJET

Un essor économique à accompagner

Grâce à son positionnement stratégique, le secteur nord-est de l'agglomération bloisoise connaît un important développement économique, avec l'aménagement de plusieurs zones d'activités, dont certaines sont encore en cours de commercialisation, comme le Parc des Châteaux.

Une nouvelle zone d'activités, la ZA Nord-Est (ZA-NE), est également en projet (procédures d'autorisation actuellement en cours), portée par Agglopolys.

Ce dynamisme engendre une augmentation du trafic, notamment de poids lourds, faisant de leur desserte un enjeu majeur pour la voie de contournement.



Un besoin prégnant d'améliorer les déplacements

► La RD 2152 en traversée de La Chaussée-Saint-Victor, véritable coupure urbaine

Bordée notamment par le pôle de l'Hermitage et la salle du Carroir, la RD 2152 concentre aujourd'hui l'activité commerciale et culturelle de la commune de La Chaussée-Saint-Victor.

Des travaux d'aménagement de la RD 2152 sont envisagés à terme afin d'apaiser les circulations et laisser plus de place aux modes alternatifs de déplacement.

Cela nécessite au préalable de la délester d'une partie de son trafic de transit.

La voie de contournement vise à répondre à cet enjeu prioritaire en permettant l'amélioration des déplacements au sein de la commune.



► Des aménagements routiers déjà réalisés au cours des années précédentes

Pour améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements, des travaux d'aménagement ont été réalisés entre 2017 et 2019 dans le secteur de Cap Ciné.

Cette sécurisation s'est également poursuivie sur l'itinéraire RD 140 et RD 50, avec la création de deux nouveaux giratoires :

- Giratoire RD 140 / RD 50, en 2017
- Giratoire RD 140 / RD 2152, en 2019

Ces aménagements ont permis de flécher un itinéraire « poids lourds » depuis la RD 2152 vers l'autoroute A10, via les RD 140 et RD 50.

La RD 2152, en traversée de La Chaussée-Saint-Victor, constitue toutefois encore aujourd'hui l'axe de circulation le plus emprunté, y compris par les poids lourds, provoquant des difficultés de circulation pour tous les usagers et des nuisances pour les riverains.

DES CONTRAINTES À PRENDRE EN COMPTE

LE TRACÉ DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT DE LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR PRÉSENTÉ CI-APRÈS, A PRIS EN COMPTE LES CONTRAINTES SUIVANTES :



► Limiter l'artificialisation nette des sols

Pour réduire l'artificialisation des sols, le conseil départemental du Loir-et-Cher privilégie un tracé réutilisant au maximum l'ancienne voie ferrée Blois-Romorantin.

Cette infrastructure, désormais reconvertie en voie communale, offre une opportunité de limiter l'impact du projet sur l'environnement.

► La présence d'ouvrages d'art existants

La conception de la partie Est de la voie de contournement est contrainte par la présence de deux ouvrages d'art sous lesquels passe l'actuelle voie communale, qui conditionnent le choix du tracé :

- l'ouvrage d'art de la ligne ferroviaire Orléans-Tours,
- l'ouvrage d'art de la RD 2152 en raison du dénivelé.



► La compatibilité de la voie de contournement avec les ZA existantes et futures

La voie de contournement vise à assurer une desserte efficace des zones d'activité du secteur, répondant à un enjeu stratégique.

Elle doit intégrer les besoins de circulation liés à l'évolution du secteur, notamment pour les cyclistes, les piétons, et les véhicules.

La fluidité et la sécurité des accès, y compris pour les poids lourds, sont des priorités essentielles dans sa conception.

► Prise en compte du contexte agricole

Compte tenu de l'activité agricole présente dans le voisinage du projet, le projet prend en compte les besoins d'accès aux parcelles agricoles et la circulation entre ces parcelles et les sièges d'exploitation.



La voie de contournement est conçue pour limiter l'artificialisation des sols, répondre aux enjeux de desserte des zones d'activité et des parcelles agricoles, et s'adapter aux contraintes des infrastructures existantes.

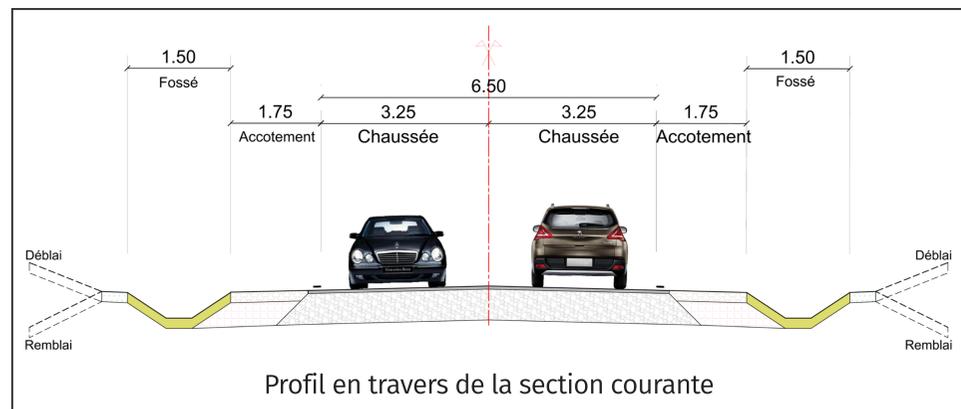
Elle intègre des ajustements pour garantir une circulation fluide et sécurisée, tout en prenant en compte les besoins des usagers, des piétons aux poids-lourds.



PRÉSENTATION DU PROJET DE CONTOURNEMENT

Les caractéristiques du tracé

- ▶ Route à deux voies de circulation.
- ▶ Interdiction de circulation des poids lourds sur la partie Est du tracé, en raison du passage sous l'ouvrage d'art ferroviaire existant dont la largeur est réduite.
- ▶ Carrefours aménagés sous forme de giratoires.
- ▶ Fermeture des accès directs sur les voies secondaires interceptées par le contournement, avec rabattement sur les giratoires.
- ▶ Création d'aménagements pour piétons et cyclistes au droit des carrefours giratoires, du passage sous les voies ferrées et de la RD 2152 ; ces aménagements s'inscriront dans la continuité des autres projets de mobilité en cours.
- ▶ Aménagements paysagers pour intégrer harmonieusement l'infrastructure dans son environnement.
- ▶ Installation de protections acoustiques si les études ultérieures confirment leur nécessité.



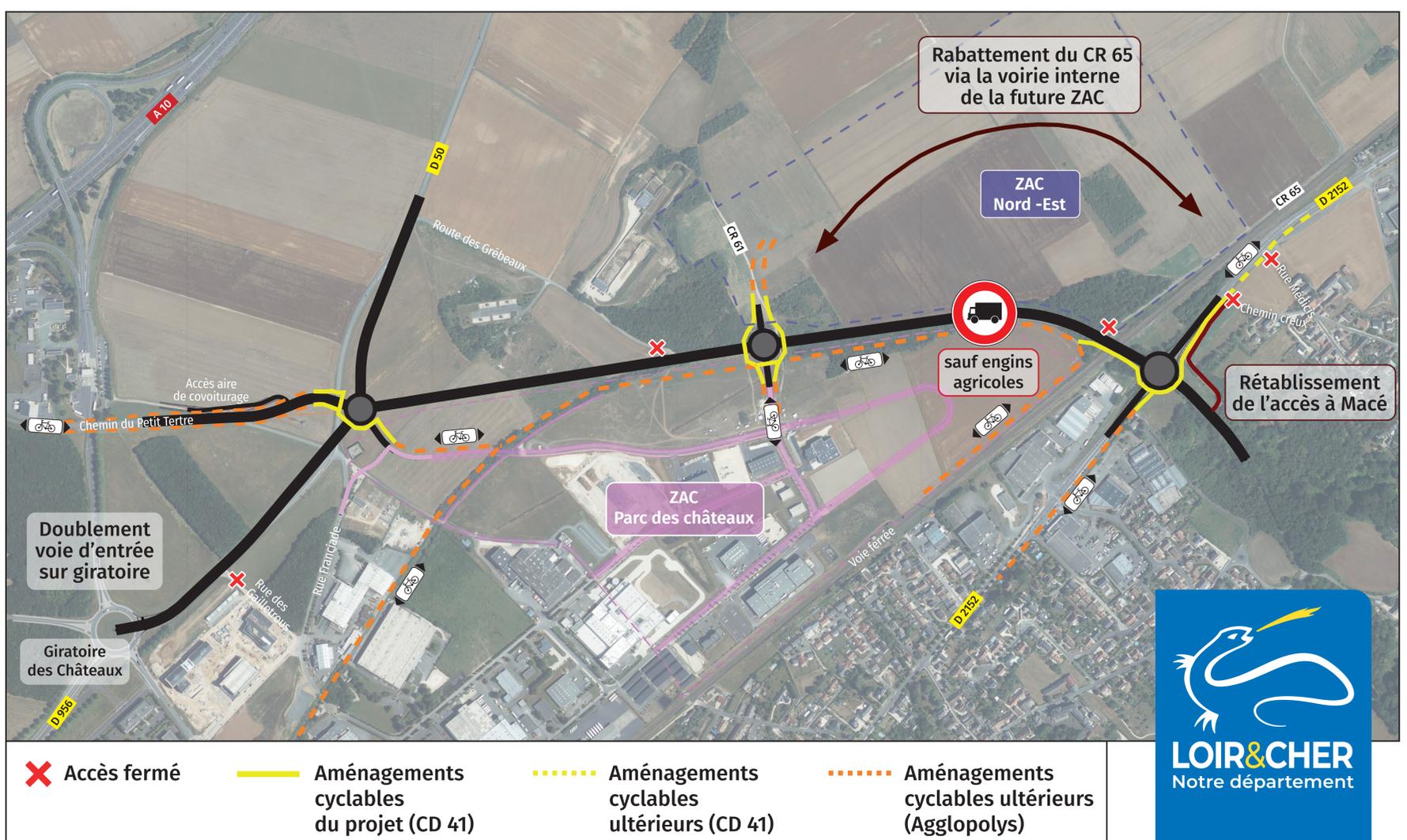
Un projet peu consommateur d'espace

Longueur du tracé : 2 km, dont 60 % de reprise de voies existantes

Emprise totale du projet : 7 hectares, dont 3 hectares sur les exploitations agricoles (43 % de l'emprise)

Le trafic

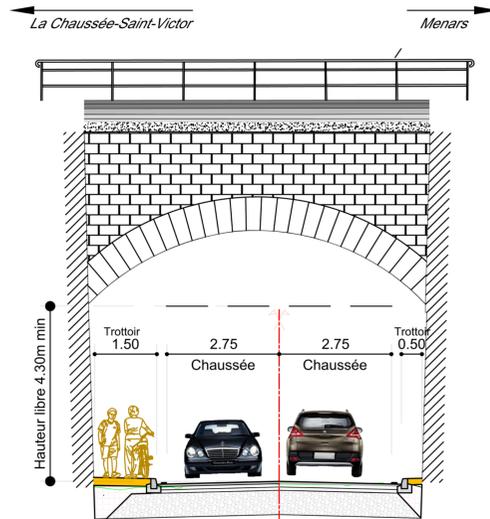
- ▶ Il est attendu, à la mise en service du contournement, un trafic de 9 000 véhicules par jour sur sa section ouest et 8 300 véhicules par jour sur sa section est.
- ▶ En traversée de La Chaussée Saint-Victor, le contournement va déléster la RD 2152 jusqu'à 22 % de son trafic.
- ▶ Les conditions de circulation ne seront pas détériorées par la mise en service du contournement en sortie de l'autoroute A10.



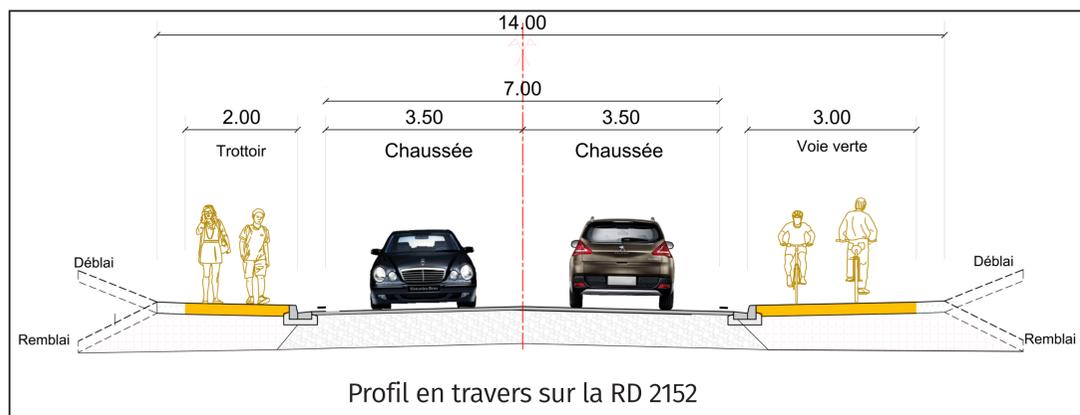
ZOOM SUR LE SECTEUR DE RACCORDEMENT À LA RD 2152

Raccordement à la RD 2152

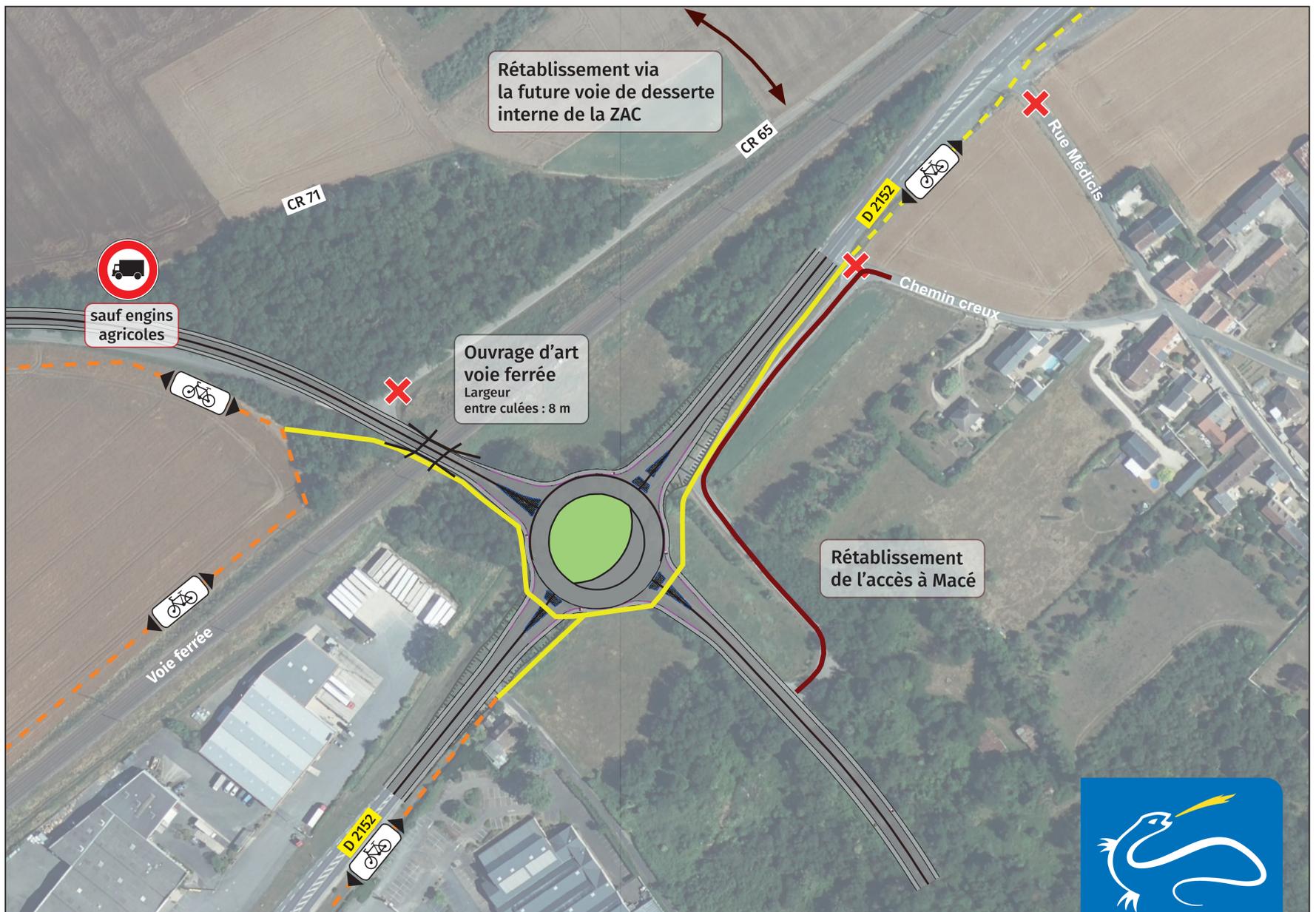
- ▶ Le projet prévoit la démolition de l'ouvrage actuel sur la RD 2152 et un abaissement du profil de la route pour améliorer les conditions de circulation.
- ▶ En raison de la taille et de l'espace disponible sous l'ouvrage d'art ferroviaire, des limitations de vitesse seront mises en place pour assurer la sécurité de tous.
- ▶ Les poids lourds ne seront pas autorisés à circuler sur ce tronçon du contournement, mais celui-ci sera circulaire pour les engins agricoles.



Profil en travers sous l'ouvrage d'art ferroviaire



Profil en travers sur la RD 2152

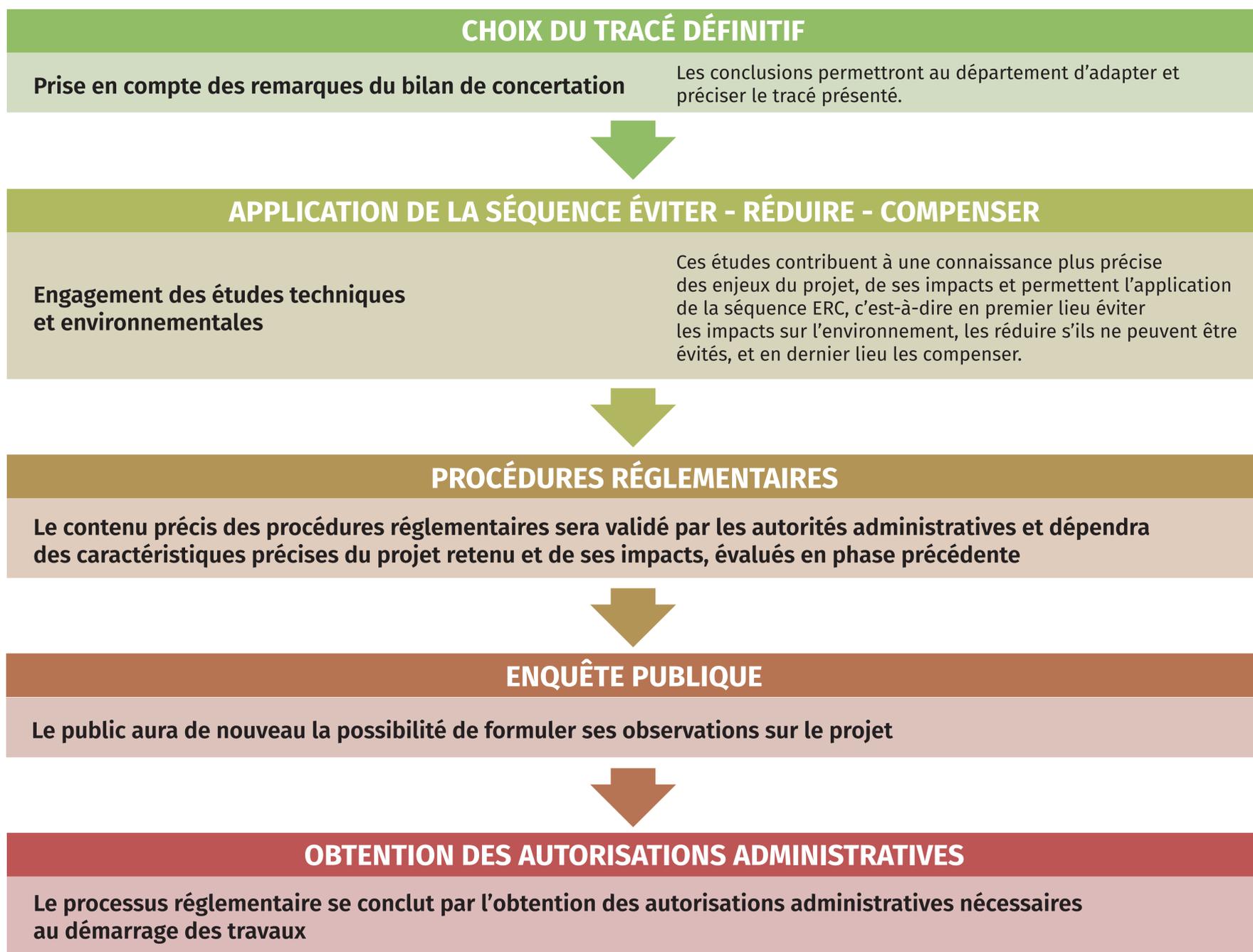


- ✗ Accès fermé
- Aménagements cyclables du projet (CD 41)
- ⋯ Aménagements cyclables ultérieurs (CD 41)
- ⋯ Aménagements cyclables ultérieurs (Agglopolys)

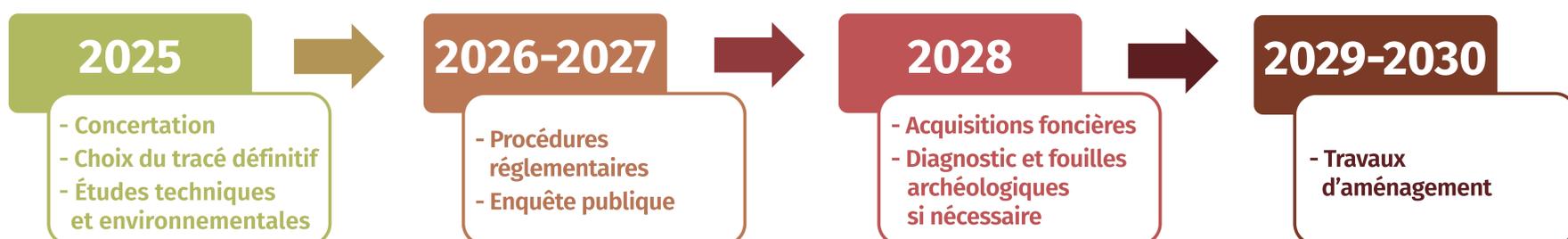


CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET COÛT DE L'OPÉRATION

Les prochaines étapes



Le planning de l'opération



COÛT DES TRAVAUX
8 millions d'euros hors taxe

